

Entre les soussignés :

La Commune de Wormhout, légalement représentée par son Maire, Monsieur David CALCOEN,
Hôtel de Ville – 47 Place du Général de Gaulle - BP.20009 - 59726 - WORMHOUT Cedex
appelé ensuite dans le contrat « L'Organisateur » et
Madame Isabelle PRONIER, Adjointe aux fêtes,
Chargée au nom du maire de l'exécution du contrat.

ET

Nom de l'Etablissement ou du Commerce : Orchestre d'Harmonie de Wormhout et les Majorettes

Représentant légal – Nom : Beck Didier

N° SIRET : 831 153 903 000 16

Adresse : 1211 route de Bergues 59470 Wormhout

Tél. : 06 44 30 88 83

appelé ensuite dans le contrat « le Mandataire ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'Organisateur engage le Mandataire et accepte les conditions suivantes :

1) NATURE : Location d'un petit 2x2 chalet en vue de présenter et vendre des articles de Noël pour le Marché de Noël de Wormhout

2) LIEU : Place du Général de Gaulle à Wormhout.

3) DATES : Du vendredi 15 décembre 2023 au dimanche 17 décembre 2023 (3 jours).

4) HORAIRES DE LA PRESTATION :

Le vendredi de 15 H à 19 H, le samedi de 10H à 20H et le dimanche de 10H à 19 H.

5) RESPONSABILITE CIVILE : Le mandataire doit impérativement être titulaire d'une assurance « Responsabilité Civile », y compris pour la présente prestation. L'organisateur se décharge de toutes responsabilités, en cas de vol ou détérioration de votre étalage (y compris en dehors des horaires d'ouverture du marché de Noël).

6) MONTANT A REGLER PAR LE MANDATAIRE POUR LA LOCATION D'UN CHALET :

30 € trente euros pour les 3 jours à payer au jour de la signature du contrat à l'ordre du Trésor Public.

7) UN EXEMPLAIRE DU CONTRAT accompagné d'un chèque bancaire doit nous être retournés **le plus rapidement possible** à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville – 47 place du Général de Gaulle - BP 20009 - 59726 WORMHOUT Cedex.

8) ANNULATION DU CONTRAT : Le présent contrat pourra être rompu à l'initiative de l'organisateur pour motif d'intérêt général par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai, ni préavis.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES, A WORMHOUT, 21 novembre 2023

Lu et approuvé,

L'Organisateur,
Lu et approuvé,


Le Mandataire,
Didier Beck


Le Maire,
David CALCOEN



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT
Chef lieu de canton

DEC 185/2023

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Didier Beck - Location d'un chalet en vue de présenter et vendre des articles de Noël pour le Marché de Noël du Vendredi 15 décembre 2023 au Dimanche 17 décembre 2023.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la délibération du Conseil Municipal 162/013/2023 en date du 16 novembre 2023 portant sur les tarifs de location des chalets,
- Vu la proposition de Didier Beck pour un contrat de location d'un chalet,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec Didier Beck, commerçant, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 15 décembre 2023 au dimanche 17 décembre 2023, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Didier Beck agissant pour Orchestre d'Harmonie de Wormhout et les Majorettes
1211 route de Bergues 59470 Wormhout N° SIRET/ SIREN : 831 153 903 000 16

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 15 décembre au dimanche 17 décembre 2023).

Horaires de la prestation : Le vendredi 15 décembre de 17h30 à 19h00, le samedi 16 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 17 décembre 2023 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet « petit 2x2 » : 30 € pour les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 21 novembre 2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, 12 décembre 2023

Pour le Maire,
David CALCOEN
L'adjointe déléguée
Florence DEHONDT



Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le 19/12/2023
Publication ou notification le 19/12/2023

Pour le Maire
David CALCOEN
L'adjointe déléguée
Florence DEHONDT

